

# Le parlement letton se réunira le 3 juin prochain pour élire le président de la République

## Résumé :

Le 10 avril dernier, le président de la République letton Andris Berzins informait ses compatriotes qu'il ne souhaitait pas se maintenir pour un nouveau mandat à la tête de l'Etat. Selon une enquête d'opinion réalisée par l'institut TNS Lettonie pour la chaîne de télévision LNT, les 2/3 des Lettons (68%) se montrent favorables à la décision du chef de l'Etat sortant. 41% d'entre eux expliquent le choix d'Andris Berzins par le fait que ce dernier savait ne pas disposer d'un soutien suffisant de la Saeima, chambre unique du Parlement. Le président sortant, qui est le premier de l'histoire de la Lettonie à renoncer à un deuxième mandat, a évoqué des raisons personnelles pour se justifier.

## La fonction présidentielle

Le chef de l'Etat letton est élu pour un mandat de 4 ans (renouvelable une fois) à la majorité absolue des 100 membres de la Saeima. Le vote se fait à bulletins secrets. Le poste est accessible à tout Letton (qui ne possède la nationalité d'aucun autre pays) âgé d'au moins 40 ans. Les candidats doivent se déclarer au plus tôt 50 jours et au plus tard 45 jours avant l'expiration du mandat du chef de l'Etat en exercice, soit cette année entre le 19 et le 24 mai.

Si aucun des candidats ne recueille les 51 suffrages indispensables à son élection après 2 tours, un nouveau scrutin est organisé dans les deux semaines suivantes. Les candidats disposent alors de 5 jours pour se déclarer. Si de nouveau aucun d'entre eux n'obtient la majorité absolue, une nouvelle élection est organisée.

En Lettonie, le président de la République représente l'Etat letton dans le monde. Il ratifie les traités internationaux, nomme les représentants diplomatiques du pays et accrédite les représentants diplomatiques étrangers. Il est le chef des forces armées, dirige le Conseil national de sécurité et possède un droit d'amnistie.

Le chef de l'Etat peut proposer des lois ainsi qu'un référendum sur la dissolution de la Saeima. Si la majorité

des électeurs l'approuvent, le Parlement est dissout et de nouvelles élections législatives sont organisées dans les deux mois qui suivent. En revanche, si plus de la moitié des électeurs se prononcent contre la dissolution, le président de la République doit démissionner de ses fonctions et la Saeima élit alors son successeur pour la durée du mandat présidentiel restant à courir.

A la demande d'au moins la moitié des députés, le chef de l'Etat peut être destitué par le Parlement lors d'une séance à huis clos si au moins les 2/3 de ses membres votent en ce sens. Dans ce cas, la Saeima élit immédiatement un nouveau président de la République.

Selon une enquête d'opinion réalisée par l'institut Latvijas Fakti en avril dernier, 60,3% des Lettons disaient souhaiter que le chef de l'Etat letton soit au-dessus des partis.

## Les candidats en lice

4 personnes sont officiellement candidates à l'élection présidentielle du 3 juin prochain :

- Raimonds Vejonis, coprésident du Parti vert de Lettonie (LZP) et président de l'Union des verts et des paysans (ZZS), actuel ministre de la Défense. Il a été désigné par les responsables de son parti aux dépens du maire de Liepaja, Uldis Sesks ;

- Egils Levits, juge à la Cour européenne de justice, soutenu par l'Alliance nationale (union de Tous pour la Lettonie (VL) et l'Union pour la patrie et la liberté (TB/LNNK)) ;
- Martin Bondars (Alliance des régions, Latvijas Reģionu Apvienība, LRA), qui a été le chef de cabinet de l'ancienne présidente de la République Vaira Vīķe-Freiberga (1999-2007) ;
- Sergejs Dolgopolovs (Centre de l'harmonie, SC), député.

### Le processus électoral

L'élection du chef de l'Etat constitue en Lettonie un jeu de pouvoir entre les différents partis politiques qui utilisent ce scrutin pour majorer leur influence sur la scène politique ou, pour les partis qui dirigent le pays, au sein de la coalition gouvernementale. Certains analystes disent d'ailleurs que la ZZS est ainsi davantage intéressée par le poste de Premier ministre que par celui de président de la République.

L'actuel gouvernement est dirigé par Laimdota Straujuma et rassemble Unité (Vienotība, V), la ZZS et l'Alliance nationale. Il est divisé sur le choix de son candidat à la magistrature suprême : en effet, deux partenaires de la coalition présentent chacun un candidat. Cette division fragilise le gouvernement. Unité avait tout d'abord affirmé soutenir le ministre de la

Défense Raimonds Vejonis mais des voix dissonantes se sont fait entendre en faveur d'Egils Levits.

Le parti de la Première ministre s'est même interrogé sur la possibilité de présenter un candidat : les noms de Sandra Kalniete (V), ancienne ministre, ancienne commissaire européenne, actuelle députée européenne (PPE), de la députée Solvita Aboltina (V) et du député européen Artis Pabriks (PPE) ont un temps circulé.

Les deux partis – Unité et ZZS – ne possèdent que 44 sièges à la Saeima, soit -7 par rapport au nombre minimum nécessaire pour faire élire Raimonds Vejonis au 1er tour de scrutin le 3 juin.

Le site Internet mansprezidents.lv (Mon président) propose aux Lettons de plus de 16 ans de voter en ligne pour le chef de l'Etat. Sa fondatrice Madara Peipina souhaite que tout citoyen puisse exprimer son soutien à tel ou tel candidat et veut rendre le processus de nomination des candidats à la tête de l'Etat transparent et compréhensible à tous.

Selon toute vraisemblance, en raison de l'absence d'accord au sein de la coalition gouvernementale, le président de la République ne devrait pas être élu au 1er tour de scrutin.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :  
[www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

---

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.